

**ALGERIE : PLAN NATIONAL POUR L'ALLIANCE
DES CIVILISATIONS***

- Mars 2009 -

Sommaire

I Positions adoptées et activités entreprises par l'Algérie dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa politique intérieure en relation avec « l'alliance des civilisations ».

A La paix et la réconciliation nationale au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

B L'éducation au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

C La culture et la communication au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

II Positions adoptées et activités entreprises par l'Algérie dans le cadre de la formulation et la conduite de sa politique étrangère en relation avec « l'alliance des civilisations » :

A La paix et la coopération internationale au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

B La promotion de la diversité et la coopération culturelle au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

C Les échanges de peuple à peuple (Jeunesse, migrations) comme vecteurs privilégiés pour la réalisation des objectifs de l'Alliance des civilisations

Annexe

Introduction

De par la dimension de son territoire (2 millions de Km²) et la diversité de son ancrage historique, religieux et culturel, l'Algérie est partie intégrante des espaces, tout à la fois, berbère, maghrébin, arabe, africain, méditerranéen et musulman.

Patrie de La Kahina, de l'Emir Abdelkader, de Lala Fatma N'soumer et de Saint Augustin, et pays d'adoption de Frantz Fanon et de Miriam Makeba, l'Algérie se trouve au carrefour de plusieurs cultures et civilisations qui ont largement façonné son passé et qui continuent jusqu'ici d'influencer son présent et son avenir.

Cible privilégiée de plusieurs invasions étrangères, l'Algérie a longtemps été une terre de confrontation des cultures et des civilisations. Après avoir restauré sa liberté, son indépendance et sa dignité, le peuple algérien, fort de sa culture de résistance, s'est, clairement et résolument, investi en faveur du dialogue des cultures et des civilisations comme vecteur propice pour la concrétisation des idéaux universels de coexistence pacifique, d'échanges mutuellement bénéfiques et de prospérité partagée.

Forte de l'engagement personnel des hautes Autorités du pays et la disponibilité affichée par ses institutions nationales, l'Algérie, qui a rejoint le groupe des Amis de l'Alliance, a grandement contribué à la prise de conscience collective sur la nécessité de maintenir un dialogue ouvert et permanent entre les civilisations.

Monsieur le Président de la République avait personnellement participé à la rencontre de haut niveau sur le dialogue des civilisations, organisée en marge de la 56^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (2001). De même qu'il a pris part au colloque sur le thème « Dialogue entre les civilisations », à

l'invitation du Directeur Général de l'UNESCO et du Président Iranien, Khatami, en avril 2005 au siège de l'UNESCO à Paris.

Un tel engagement fort et déterminé, l'Algérie l'a exprimé avec constance et conviction, puisqu'elle a eu l'honneur de recevoir, déjà en mars 2005, le Président Zapatero qui a présenté, devant le 17^{ème} Sommet de la Ligue des Etats Arabes tenu à Alger, sous la présidence de Monsieur le Président Abdelaziz Bouteflika, le projet d'Alliance des Civilisations, alors en voie de formation. Un tel engagement a été réitéré à travers la contribution substantielle présentée, le 5 avril 2005, à l'UNESCO, par Monsieur le Président de la République sous l'intitulé : « Le dialogue entre les civilisations : un facteur de paix et de progrès pour l'humanité ». Cette contribution apporte, elle-même, par son contenu méthodologique, mais aussi par sa portée conceptuelle, un éclairage additionnel susceptible d'ouvrir des perspectives de réflexion et d'action à l'initiative portant Alliance des Civilisations.

Le Président de la République s'est prononcé en différentes occasions en faveur de l'initiative « **Alliance des Civilisations** », comme lors du discours qu'il prononça, le 13 mars 2007, à l'occasion de la visite d'Etat du Roi d'Espagne à Alger : « *L'initiative espagnole aussi opportune sur l'Alliance des Civilisations offre de ce point de vue, un cadre de rapprochement cohérent et approuvé afin d'établir un dialogue effectif, que l'Algérie souhaite le plus vaste possible, pour faire de l'acceptation des différences, de la connaissance et de la reconnaissance de l'autre, une source d'enrichissement et de splendeur des peuples, ainsi qu'un important vecteur de la compréhension et de la cohabitation dans le monde. Dans ce sens, mon pays qui a été l'un des premiers à accueillir favorablement l'initiative espagnole, n'hésitera pas à apporter sa contribution à ce projet à long terme qui pourra donner une plus importante capacité à la Communauté internationale à se renouveler dans ses perceptions et ses interactions pour faire face aux défis de l'époque contemporaine* ».

POSITIONS ADOPTEES ET ACTIVITES ENTREPRISES PAR
L'ALGERIE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE
EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE INTERIEURE EN RELATION AVEC
« L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS »

A. La paix et la réconciliation nationale au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations :

Partie intégrante du programme de redressement de Monsieur le Président de la République, l'initiative portant « *Charte pour la paix et la réconciliation nationale* », annoncée le 14 Août 2005, devant les cadres de la Nation, s'inscrit dans le sillage de la loi portant « *concorde civile* » massivement approuvée par référendum, le 15 Septembre 1999.

Cette démarche, qui a été plébiscitée, le 29 Septembre 2005, par le peuple algérien, a été conçue et perçue comme une réponse démocratique pour tourner définitivement une page douloureuse de l'histoire de l'Algérie indépendante, marquée, tout au long de la décennie 90, par une crise politique, qui devait, de par ses objectifs à court et long termes, permettre au peuple algérien de :

- Restaurer, durablement et pour tous, la paix, la stabilité et la sécurité, comme conditions essentielles pour la préservation de l'unité de la Nation et la consécration de son idéal de développement, de progrès et de prospérité ;
- Bannir totalement les extrémismes et opposer la force de la loi aux radicaux ;
- Rendre hommage et saluer toutes celles et ceux qui ont choisi de défendre les institutions de la République ;
- Transcender les clivages artificiels qui ont mis à mal son unité nationale et d'inculquer la culture du "vivre ensemble" ;

- Restaurer les valeurs universelles de pardon et de tolérance et réhabiliter les principes de cohésion sociale ;
- Réintégrer au sein de la communauté nationale, dans le cadre d'un processus légal et transparent, l'ensemble des personnes qui ont choisi de se repentir des injustices qu'elles ont infligées à leurs compatriotes. Ces mesures *de clémence et d'apaisement* visent, à isoler davantage les partisans de la violence et à réduire leur capacité de nuisance qui découle d'une interprétation tronquée de l'Islam ;
- Renouer avec les exigences de l'intérêt suprême du pays et les vertus de la solidarité nationale ;
- Prendre en charge les victimes, *toutes les victimes* et assurer à leurs ayants droits la protection sociale de l'Etat.

B. L'éducation au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations :

La dimension "Alliance des civilisations" est bien prise en charge dans les programmes d'enseignement et de formation puisqu'il est clairement précisé que l'une des finalités essentielles visée par l'Ecole algérienne consiste à s'intégrer dans la mouvance universelle de progrès. C'est une école orientée vers l'avenir ouverte sur le monde en termes de relations culturelles et d'échanges avec les autres nations.

Les finalités ainsi retenues par l'école algérienne trouvent leurs traductions opérationnelles dans les différents programmes d'enseignement considérés comme un ensemble intégré d'activités pédagogiques homogènes et complémentaires visant la réalisation des objectifs liés à cette tendance.

L'alliance des civilisations constitue une dimension à part entière dans le système éducatif algérien. Celle-ci est consacrée à travers :

1. la loi d'orientation sur l'Education Nationale ;
2. les programmes d'enseignement et de formation ;
3. l'intégration des droits de l'homme dans le cursus scolaire.

La Loi d'orientation sur l'Education Nationale, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de réforme du système éducatif engagée par l'Etat, a consacré une place importante à la dimension humaine.

L'opportunité de cette réforme a été constamment confortée au cours de ces dernières années par les aspirations légitimes de la société à un enseignement et une formation de qualité pour les générations futures.

Le premier chapitre du texte de Loi, composé de deux articles, fixe d'emblée les **finalités de l'éducation** qui a pour vocation de former un citoyen doté de repères nationaux incontestables, profondément attaché aux valeurs de la société algérienne, mais aussi capable de s'ouvrir, sans complexe, sur la culture des autres pour comprendre le monde extérieur qui l'entoure, s'y adapter et agir sur lui.

L'article 2 Alinéa 7 stipule que le système éducatif a pour mission :

- d'asseoir les bases de l'instauration d'une société attachée à la **paix** et à la **démocratie** et ouverte sur l'**universalité**, le progrès et la modernité ;

- d'aider les élèves à s'approprier les valeurs partagées par la société algérienne, fondées sur le savoir, le travail, la solidarité, le respect d'autrui et la tolérance ;
- d'assurer la promotion de valeurs et d'attitudes positives en rapport, notamment, avec les principes des droits de l'Homme, d'égalité et de justice sociale.

Le deuxième chapitre qui traite **des missions de l'école** met l'accent sur:

- les fonctions d'instruction, de socialisation et de qualification ;
- le développement des facultés intellectuelles, psychologiques et physiques des élèves, ainsi que leurs capacités de communication et l'usage des différentes formes d'expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
- l'importance pour les élèves de maîtriser au moins deux langues étrangères en tant que vecteurs d'ouverture sur le monde et comme moyen d'accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères ;
- la nécessité d'intégrer, dans l'environnement scolaire et par le biais des méthodes d'enseignement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et s'assurer de la capacité des élèves à les utiliser efficacement dès leurs premières années de scolarité ;

Le troisième chapitre qui traite **de l'enseignement fondamental au service de la société** précise que l'école, en relation étroite avec la famille dont elle est le prolongement, a pour objectifs essentiels :

- d'éduquer les élèves au respect des valeurs spirituelles morales et civiques de la société algérienne, des valeurs universelles ainsi que des règles de la vie en société ;
- de développer le sens civique des élèves et les éduquer aux valeurs de la citoyenneté en leur faisant acquérir les principes de justice, de tolérance, d'équité, d'égalité des citoyens en droits et devoirs, de respect d'autrui et de solidarité entre les citoyens ;
- de dispenser une éducation en harmonie avec les droits de l'enfant et les droits de l'homme et développer une culture démocratique en faisant acquérir aux élèves les principes du débat contradictoire, de l'acceptation de l'avis de la majorité et en les amenant à rejeter la discrimination et la violence et à privilégier le dialogue ;
- d'inculquer à travers les différentes disciplines, les contenus éducatifs fondamentaux comprenant aussi bien la connaissance et le savoir-faire que les valeurs et les attitudes qui permettent aux élèves :
 - de s'imprégner des valeurs de la citoyenneté et des exigences de la vie en société ;
 - d'avoir une ouverture sur les civilisations et les cultures étrangères, d'accepter les différences et de co-exister pacifiquement avec les autres peuples.

Au titre des actions envisagées dans le futur proche, le Gouvernement algérien projette d'intégrer l'enseignement des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le cursus scolaire.

D’abord, à travers l’éducation en matière des droits de l’homme (EMDH) qui est une préoccupation du système éducatif algérien depuis l’Indépendance. L’importance qui lui a été conférée à l’époque s’explique par le soutien du peuple algérien aux mouvements de libération et son attachement aux causes justes. Ces choix se sont traduits, dans les contenus pédagogiques, par le développement du sentiment de solidarité avec les peuples en quête de liberté et d’indépendance.

Compte tenu de l’aspect novateur de cette dimension et des compétences nationales encore limitées en la matière, un projet ciblé a été proposé dans le cadre de l’Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l’Homme.

Le projet d’intégration de l’EMDH dans le cursus scolaire national, qui connaît une réforme globale, vise donc prioritairement la généralisation de l’enseignement des droits de l’homme, y compris les droits de l’enfant, et les questions de genre (équité entre les sexes). Ce projet a pour:

- Objectifs généraux :
 - doter l’institution scolaire d’un dispositif cohérent et efficient pour la prise en charge de l’EMDH ;
 - intégrer l’EMDH dans le cursus scolaire et par voie de conséquence le généraliser à terme à toute la société.

- Objectifs spécifiques :
 - initier les élèves aux principes des droits de l’homme (**savoir**);
 - développer des comportements et des attitudes de citoyenneté chez les élèves à travers l’enseignement des droits de l’homme (**savoir être**) ;

- former les enseignants et les inspecteurs sur les concepts et notions des droits de l'homme et aux techniques d'animation (**savoir faire**).

Ensuite, à travers le projet "Explorons le droit International Humanitaire" visant à prendre en charge cette dimension dans le système éducatif algérien dans le cadre d'une démarche cohérente qui doit se concrétiser autour des étapes suivantes :

- Signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'éducation nationale (MEN) et la délégation du Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R) à Alger pour la prise en charge de la diffusion du Droit International Humanitaire dans le système éducatif algérien ;
- création d'une cellule au niveau du M.E.N. qui est chargée de la réalisation et du suivi du projet, notamment pour :
 - promouvoir les conditions propices à son lancement et à son institutionnalisation;
 - étudier le contenu du kit pédagogique ;
 - monter et tester un dispositif d'expérimentation ;
 - former une équipe d'éducateurs ;
 - proposer un échéancier de mise en œuvre du projet.

La refonte des programmes engagés depuis 2003, dans le cadre de la réforme scolaire, représente une opportunité pour une intégration méthodique et réussie des notions du D.I.H. dans les programmes scolaires et les activités périscolaires,

à l'instar des autres dimensions aussi importantes telles que les droits de l'homme, les droits de l'enfant, l'environnement, etc.....

C. La culture et la communication au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations

- Au titre des festivals culturels organisés annuellement on retiendra en particulier:
 - Le Festival Culturel « AHELLIL » de Timimoun, domaine du Patrimoine Culturel immatériel national de la région d'Adrar (Grand Sud), inscrit sur la liste du Patrimoine de l'Humanité sous l'égide de l'UNESCO ;
 - Le Festival Culturel national de la Musique et la Chanson Amazighes ;
 - Le Festival Culturel du film Amazighe ;
 - Le Festival Culturel des Arts et des Cultures Populaires institutionnalisé dans les 48 wilayas (Départements) du pays. Les objectifs assignés à ce Festival sont la revivification et la promotion des Arts et des Traditions populaires. Ce Festival est organisé en programme d'échanges culturels inter wilayas.
- Plusieurs rencontres qui ont porté sur différents thèmes en rapport avec le Dialogue des civilisations, le dialogue interculturel et le dialogue interreligieux ont été organisées en Algérie :

- La première rencontre, qui a eu lieu en 2003, a été consacrée au thème « conditions d'un dialogue fructueux entre les civilisations et les cultures » ;
- La deuxième manifestation, qui s'est tenue en 2004, a traité la question de la mondialisation et son impact sur la culture islamique ;
- La troisième rencontre, qui a été organisée en 2006 a, quant à elle, était réservée à la question de l'éthique de l'Islam et l'économie de marché ;
- En 2007, un forum sous le thème « la Civilisation Islamique en Andalousie à l'époque d'Ibn Rochd » une époque marquée par l'interaction des différentes cultures et la coexistence des trois religions ;
- Le premier colloque international sur Saint Augustin sous le thème « Saint Augustin : Africanité et universalité » qui s'est tenu à Annaba du 1^{er} et au 7 avril 2004 ;
- L'organisation, en coopération avec le programme des Nations Unies pour le développement, en 2007, du congrès des leaders religieux arabes (musulmans et chrétiens).
- L'organisation en Novembre 2006 de la 1^{ère} session du Comité intergouvernementale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

CONDUITE DE SA POLITIQUE ETRANGERE EN RELATION
AVEC « L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS » :

A. La paix et la coopération internationale au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations :

L'Algérie est, résolument, engagée en faveur des idéaux et objectifs des Nations unies. Membre de toutes les agences onusiennes, elle attache beaucoup d'importance à la défense d'un ordre mondial reposant sur le dialogue et la compréhension plutôt que sur l'exclusion, la stigmatisation et l'usage de la force.

L'Algérie a fait de son engagement et de son attachement indéfectibles à la promotion de la paix et de la coopération internationale une constante de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. Elle n'a cessé depuis son indépendance de promouvoir les vertus du dialogue et de la négociation en tant que facteurs de stabilité et de sécurité internationales et moyens pour transcender les obstacles et les clivages entre les Nations.

A cet égard, elle demeure animée par le souci d'apporter sa contribution à toutes les initiatives tendant à privilégier le dialogue et la concertation et à promouvoir la concrétisation des idéaux des Nations Unies. Elle le fait en développant des relations d'amitié et de coopération avec un nombre, sans cesse plus grand, d'Etats et en inscrivant résolument ses actions dans le respect des principes du droit international et dans la perspective de la paix et de la coexistence pacifique entre les peuples. Ces engagements se traduisent régulièrement dans l'action de l'Algérie au niveau des Organes des Nations Unies (Assemblée Générale, Conseil de sécurité, Conseil Economique et Social, Conseil des droits de l'Homme et Commission de consolidation de la paix).

De même qu'ils constituent une constante dans ses positions au sein de cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité (Mouvement des Pays des Non Alignés, OCI, Groupe des 77, Groupe Africain et Groupe Arabe).

L'Algérie a, en effet, contribué avec succès au règlement d'un certain nombre de crises et de conflits, notamment la libération des otages américains en 1981 à Téhéran, la conclusion de l'accord d'Alger en 1975 entre l'Iran et l'Irak, le rétablissement de la paix dans le nord du Mali à la faveur d'une médiation en 1992 entre la rébellion touareg et le Gouvernement malien, ainsi que la promotion de l'accord de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie en 2000.

L'Algérie jouit d'une influence certaine au niveau des ensembles régionaux auxquels elle appartient. Elle est membre de l'Organisation de la Conférence Islamique, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union africaine, de la ligue arabe, de l'Union pour la Méditerranée, de l'Union du Maghreb arabe. L'Algérie, qui est également membre associé de l'Union européenne, s'est toujours investie pleinement et assidûment dans toutes les actions qui servent les principes de consolidation de la communauté des nations et de coexistence pacifique de ses peuples.

Toujours au titre de son ouverture sur les autres, l'Algérie est membre de plusieurs mécanismes internationaux et interrégionaux qui servent le dialogue et les échanges de peuple à peuple. Dans ce contexte, elle :

- Est membre de plusieurs forums : Chine/Afrique, Inde/Afrique, Turquie/Afrique, Afrique/Amérique latine, Pays arabes/Amérique du sud, Afrique/Japon (Ticad) ;
- Participe à plusieurs "dialogues" : Euro méditerranéen, Afro Arabe, Euro arabe, Afro américain ;

- Est membre de plusieurs unions parlementaires.

L'Afrique de 2009 est en pleine mutation. Elle s'ouvre davantage sur le monde à travers différents partenariats stratégiques qu'elle s'emploie à dynamiser et à fructifier, mais également à travers la réappropriation de son histoire, de sa culture millénaire que sa diaspora a généreusement semé aux quatre coins de la planète.

En sa qualité de membre de l'Union Africaine, lieu privilégié du dialogue et de la concertation inter-africaine, l'Algérie joue un rôle important reconnu par l'ensemble des Etats membres de cette Organisation. Son action s'inscrit dans le cadre de la solidarité africaine pour l'émancipation politique de l'Afrique et la promotion économique sociale et culturelle.

Au plan politique, l'Algérie a toujours fait siennes des causes justes de l'Afrique et s'est trouvée de tout temps à l'avant-garde de la lutte des peuples pour leur indépendance.

Son action s'est manifestée concrètement par un soutien multiforme aux mouvements de libération nationale par l'octroi d'aides matérielles et financières (accueil de leurs militants, mise à leur disposition de bureaux de représentation, de moyens d'information et accueil de réfugiés,...).

Au plan économique, l'Algérie est l'un des cinq promoteurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Cette initiative vise principalement à permettre au continent de réunir les conditions propices à la paix, à la bonne gouvernance et au développement.

L'Algérie entretient des relations économiques bilatérales denses avec la quasi-totalité des Etats membres de l'Union Africaine, à travers la mise en place de commissions mixtes qui couvrent divers secteurs d'activités. La formation des cadres et des techniciens Africains en Algérie, constitue un important volet de la

coopération algérienne avec l'Afrique. Chaque année plusieurs milliers d'étudiants africains viennent acquérir le savoir et les connaissances au sein de nos universités pour aider, à leur retour, au développement de leurs pays.

En sa qualité de membre de la Ligue arabe, l'Algérie accorde une place privilégiée à la consolidation des liens de fraternité qui l'unisse à l'ensemble des autres pays Arabes. A ce titre, Elle œuvre inlassablement pour l'unité du monde arabe et exprime sa solidarité et son soutien au peuple palestinien qui est, pour le moment, loin de bénéficier des valeurs et des idéaux de l'Alliance des civilisations.

L'Algérie a toujours été un membre actif au sein du Mouvement des Pays Non Alignés. Elle était un précurseur des revendications des pays du Sud en faveur d'un ordre mondial plus juste et plus équitable, tel qu'exprimé lors du Sommet d'Alger en 1973, en lançant l'idée d'un Nouvel Ordre Economique International. Elle s'efforce aujourd'hui d'apporter sa contribution au processus de réforme du Mouvement et ce, afin de lui permettre de prendre part, de façon effective, aux débats en cours dans les différentes enceintes internationales.

L'Algérie est un membre fondateur de l'Organisation de la Conférence Islamique. A ce titre, elle s'identifie pleinement au sens sublime donné par le Saint Coran au dialogue des civilisations et des cultures et qui inspire les objectifs et l'action de cette organisation. Dans sa nouvelle Charte, à la rédaction de laquelle l'Algérie a activement contribué, l'OCI inscrit dans son préambule le dialogue des civilisations et des cultures comme un principe et un objectif fondamental de son action, l'élevant ainsi au rang de valeur fondatrice des engagements politiques et juridiques assumée collectivement par ses Etats membres.

C'est parce que la Nation musulmane est directement interpellée par la problématique du dialogue des civilisations que l'Algérie a grandement contribué aux efforts entrepris dans le cadre de l'OCI et de ses agences, notamment, la

Conférence islamique pour l'Education et la Culture, pour restaurer l'image de l'Islam et le distancer de toutes formes d'extrémisme et d'intolérance qui lui sont injustement attribués. C'est le cas notamment de la convention islamique de lutte contre le terrorisme code de conduite qui rejettent, sans équivoque, l'utilisation de l'Islam pour justifier le recours à la violence.

B. La promotion de la diversité et la coopération culturelle au service des valeurs et des objectifs de l'Alliance des civilisations :

Terre de cohabitation des cultures berbère, arabe, africaine et méditerranéenne, l'Algérie considère la diversité culturelle comme une composante essentielle du dialogue des civilisations et des cultures. Elle, a de ce fait, joué un rôle prépondérant dans le processus de négociation de deux instruments internationaux majeurs, l'un sur la protection et la promotion de la diversité des contenus culturels et l'autre sur les expressions artistiques. De son point de vue, le dialogue entre les civilisations doit naturellement contribuer à modeler les forces de la mondialisation de façon à ce qu'elle préserve la richesse de la diversité.

Dans la perspective de la cohabitation, du dialogue et du partage civilisationnel, l'Algérie dans sa stratégie partenariale dans le domaine du patrimoine culturel, avait souscrit, dès l'année 2002, à un certain nombre de projets initiés par l'UNESCO où inscrits dans le cadre du programme Euromed-héritage, à travers lesquels s'énonçaient des objectifs de rapprochement, de partage et de mise en réseau autour des valeurs puisées dans le patrimoine culturel matériel et immatériel :

- Au titre des programmes UNESCO, deux projets ont été retenus :

- Projet « Les itinéraires culturels transsahariens » ;

- Projet « les routes des Ksour ».
- Au titre du programme Euromed-Héritage plusieurs projets ont été initiés :
 - Projet « Delta : développement des systèmes culturels territoriaux » ;
 - Projet « La Navigation du savoir : les arsenaux maritimes » ;
 - Projet « Anser : les routes maritimes antiques » ;
 - Projet « Systèmes défensifs de la Méditerranée » ;
 - Projet « Rehabimed : réhabilitation de l'architecture traditionnelle méditerranéenne » ;
 - Projet « Médina » sur le patrimoine culturel et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Au titre des activités réalisées dans le cadre de la valorisation du concept de l'Alliance des Civilisations :
 - L'organisation par l'Algérie, du 02 au 05 décembre 2008, de la 1^{ère} rencontre Internationale sur la traduction littéraire sous le thème « traduire et vivre ensemble ».

Cette rencontre qui a réuni des spécialistes (écrivains, traducteurs, éditeurs,) des quatre (04) coins du monde, a été un vecteur intéressant de promotion et d'échange entre les différentes cultures à travers le monde.

- Au titre des festivals culturels qui ont été initiés par l'Algérie nous citerons notamment :

- Le Festival Culturel International de la Calligraphie Arabe ;
- Le Festival Culturel International de la Miniature et des Arts Décoratifs ;
- Le Festival Culturel International de la Musique Andalouse et des Musiques Anciennes ;
- Le Festival Culturel International de la Musique Symphonique ;
- Le Festival Culturel International du livre de jeunesse ;
- Le Festival Culturel International de la Musique "DIWANE", domaine de la musique et de la danse sacrées "Gnaoua " ;
- L'Algérie, s'apprête à accueillir, sous le thème « Renaissance Africaine », le deuxième festival culturel panafricain du 05 au 20 juillet 2009, 40 ans après celui de 1969.

Ce Rendez-vous sera une « occasion pour réitérer l'attachement de l'Algérie aux valeurs africaines de paix, d'unité, et de solidarité ».

Beaucoup ont gardé le souvenir de l'été 1969 à Alger, durant lequel le patrimoine de l'Afrique et l'esprit créatif des peuples africains, pour la première fois réunis, dans leur extraordinaire richesse et diversité, ont été révélés au monde par les africains eux-mêmes.

Cette première édition du Festival culturel panafricain a constitué une grande fête dans le cadre de retrouvailles émouvantes et un moment unique de communication de l'Afrique enfin libérée de la colonisation, de la ségrégation et de l'Apartheid.

La deuxième édition du Festival culturel panafricain, en juillet 2009, se déroulera dans un contexte marqué par la mondialisation, la volonté d'intégration des économies africaines, le combat pour la démocratie et la bonne gouvernance et la revendication de la jeunesse africaine pour un avenir meilleur.

Outre l'organisation par l'Algérie de la deuxième édition du Festival Culturel Panafricain, notre pays a également offert de financer l'étude de faisabilité pour la création de **l'Institut Culturel Panafricain** et proposé de relancer la mise en œuvre de la résolution de Ouagadougou sur la redynamisation du **Grand Musée Africain d'Alger**.

L'Algérie qui est le siège de l'Académie arabe de traduction a également été, en 2008, « Capitale de la culture arabe ». Elle a, à ce titre, organisé une multitude de manifestations culturelles :

- Au titre des colloques scientifiques et culturels qui ont été organisés par l'Algérie nous rappellerons en particulier :
 - Le Colloque international sur la Traduction Littéraire ;
 - Le 6^{ème} Colloque international « Soufisme, Culture et Musique » avec un programme et Musique Sacrée « Sama' Soufie » ;
 - Le Colloque international sur la Propriété Intellectuelle organisé par l'Office National algérien des Droits d'Auteurs et Droits Voisins sous l'égide de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;
 - La Rencontre internationale sur la Confrérie "TIDJANIA".

- Au titre du rayonnement culturel de l'Algérie au plan international (Echanges de peuple à peuple), un effort multidimensionnel et soutenu a été déployé, au plan multilatéral, avec l'organisation en Algérie, de plusieurs manifestations culturelles, conférences et rencontres, dont notamment :
 - En novembre 2007, la Conférence extraordinaire des Ministres de la Culture des Pays Arabes ;
 - La manifestation "Alger, 2008 Capitale de la Culture Arabe" ;
 - La 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Culture ;
 - La 1^{ère} Conférence des Ministres de la Culture des Pays Arabes et de l'Amérique du Sud ;
 - La Conférence des Ministres de la Culture de l'Union du Maghreb Arabe ;
 - En 2008, la Conférence des Ministres Africains de la Culture ;
 - La prochaine tenue, en 2009, du 2^{ème} Festival Panafricain après 40 ans d'interruption ;
 - La tenue, tout au long de l'année 2011, de la manifestation "Tlemcen, Capitale de la Culture Islamique" ;
 - Le choix porté sur l'Algérie pour abriter le siège de la bibliothèque du forum pays Arabes / pays de l'Amérique du Sud.

C. Les échanges de peuple à peuple (Jeunesse, migrations) comme vecteurs privilégiés pour la réalisation des objectifs de l'Alliance des civilisations :

La jeunesse constitue une source de richesse et un potentiel sur lequel repose l'avenir du pays. Dans cette perspective, l'Etat algérien a longuement investi en particulier dans le domaine de l'éducation, de la formation et du savoir afin de permettre à cette frange importante de la population de disposer des atouts de la connaissance pour mieux relever les défis de l'avenir.

Si le chantier éducatif a figuré au rang des premières priorités c'est parce qu'il comporte des implications multiples et façonne, de manière durable, l'intégration du jeune et de l'adolescent dans la société et son écoute des pulsions du monde.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Algérie a offert des milliers de bourses d'études à des jeunes étrangers en particulier d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. Avec une offre annuelle de 1200 bourses aux étudiants, originaires de plus de 35 pays, l'Algérie, a formé, depuis l'indépendance, plus de 40.000 étudiants toutes filières et toutes nationalités confondues.

L'Algérie a, également, envoyé en formation, de courte ou longue durées, de jeunes algériens à l'étranger pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances dans de nombreuses disciplines et de revenir ensuite au pays pour mettre en pratique et fructifier les acquis qu'ils ont ainsi accumulés.

Cet échange d'expérience et ces connaissances, qui n'ont pas été seulement pédagogiques, ont permis aux jeunes étudiants de comprendre le fonctionnement des sociétés d'accueil où ils ont momentanément vécu pour en tirer le meilleur profit.

La jeunesse est, naturellement, associée à la soif de l'aventure, la connaissance et la découverte de l'autre. C'est ainsi qu'une "politique d'échange de peuple à

peuple'' au profit de la jeunesse a toujours été promue en Algérie et s'est concrétisée par l'organisation, depuis les premières années de l'indépendance, de voyages d'études vers l'étranger en vue de permettre à de jeunes étudiants de s'ouvrir sur d'autres sociétés, de partager leurs vécus, de comprendre la diversité du monde et la complexité de son fonctionnement.

D'autres mesures ont, également, été initiées par le Gouvernement algérien au profit des jeunes pour leur permettre de voyager en dehors du pays (réductions tarifaires sur les lignes aériennes et maritimes, facilité pour l'obtention d'une allocation devise, séjours touristiques à tarifs promotionnels.....).

Sur un plan plus structuré, l'Algérie a constamment veillé à encourager le mouvement Scout National à développer ses relations avec ses homologues étrangers. Le réseau international mis en place dans ce contexte est un excellent instrument d'échanges au profit de l'enfance et de la jeunesse. A travers ses jeunes scouts, l'Algérie participe régulièrement aux manifestations internationales de ce mouvement. Ces rencontres éducatives, culturelles et de découverte permettent aux jeunes de confronter leurs situations respectives, de jeter un regard sur le monde et ses réalités et d'élaborer des réponses à proposer aux adultes.

Dans la même veine, les idéaux du mouvement olympique international ont constitué des valeurs auxquelles la jeunesse algérienne s'est toujours identifiée. La participation de cette dernière aux différentes manifestations sportives témoigne de son attachement à prendre part à ces rendez vous qui sont l'occasion d'une compétition à la fois saine et mobilisatrice.

Dans le domaine culturel, la jeunesse algérienne participe aux nombreuses rencontres qu'elles soient régionales, méditerranéennes, continentales, ou internationales. Ces occasions sont mises à profit pour faire découvrir le patrimoine national et prendre connaissance de l'héritage des autres.

A travers tous ces échanges, la jeunesse algérienne enrichie et s'enrichie. Elle partage et se reconnaît dans les expériences des autres ce qui lui permet de prendre la mesure des enjeux globaux, de nuancer ses jugements, de lutter contre les préjugés, de s'identifier aux valeurs de respect, de générosité, de tolérance, et de solidarité.

La situation géographique de l'Algérie, de par la particularité qu'offrent sa proximité, tant des pays africains que du voisinage de la rive nord de la méditerranée, a exacerbé le phénomène de la migration, en faisant d'elle un pays à la fois d'origine, de transit et de destination pour les migrants.

Partant de ce constat, l'Algérie s'efforce de convaincre ses partenaires, tant régionaux, qu'internationaux, que la facilitation de la circulation des personnes, la promotion des échanges humains, la mise en place d'un partenariat de développement des régions à fort potentiel migratoire, l'implication des pays développés en faveur de l'investissement dans les pays d'origine des flux migratoires, la coopération économique et sociale entre les pays d'origine de transit et de destination, sont autant de lignes de conduite de nature à promouvoir une approche intelligente, globale et équilibrée des flux migratoires au service des objectifs de l'Alliance des civilisations.

Cette approche devrait se traduire, du point de vue de l'Algérie, par une série de mesures internes, d'accords bilatéraux et multilatéraux pour, d'une part, garantir les droits des migrants installés en Algérie et, d'autre part, pour préserver la dignité de sa communauté établie à l'étranger et de défendre ses droits légitimes.

Au titre des mesures et actions initiées **au plan national** pour protéger et promouvoir les droits des migrants, il convient d'abord de rappeler la ratification par l'Algérie de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée le 18 décembre 1990 et entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie, le 1^{er} août 2005.

A cette convention, viennent s'ajouter une série de mesures portant sur la mise en place d'un plan d'action destiné à lutter contre l'immigration clandestine, par le renforcement des capacités des pays partenaires en matière de sécurité de documents, la mise en place d'un Office Central de lutte contre l'immigration clandestine, la criminalisation de la traite des êtres humains et la contrebande d'immigrants et la promulgation de la loi n° 08 -11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie.

Au niveau africain, l'Algérie a apporté une contribution substantielle à l'élaboration de la position africaine commune, adoptée lors de la réunion des experts tenue à Alger, en avril 2006, et entérinée par le Sommet de l'Union africaine à Banjul de 2006. Tout en dénonçant les mesures sécuritaires, judiciaires et répressives préconisées par les pays développés, les participants à ces deux réunions ont apporté des réponses appropriées aux préoccupations exprimées par les pays subsahariens, à travers des propositions portant sur la nécessité de la mise en place d'un partenariat avec les pays du Nord pour une prise en charge adéquate de la problématique migratoire.

Au niveau méditerranéen, l'Algérie a apporté sa contribution active à l'élaboration d'une approche concertée pour faire face à la problématique de la migration au sein du forum des 5+5. Cette réalisation a été consacrée à la faveur, notamment, de sa présidence de la Conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale pour la période 2004-2005.

Au titre des actions préconisées par l'Algérie, dans le cadre de toutes ces réunions et conférences, pour promouvoir une coopération sur la question des flux migratoires qui soit en harmonie avec les valeurs et les objectifs de l'Alliance des civilisations, il convient de souligner en particulier les mesures visant à :

- faciliter les flux de migration légale ;
- concrétiser la réalisation de projets de coopération dans les régions à fort potentiel migratoire ;

- la mise à contribution des compétences émigrées au service du développement de leurs pays d'origine ;
- l'identification et l'appui à la réalisation de projets de développement dans les pays d'origine ;
- la mise en place de mesures d'atténuation des effets négatifs de la fuite des cerveaux ;
- la bonne gouvernance et l'accroissement tant des investissements que de l'aide publique au développement à destination des pays en développement.

Annexe**TEXTES JURIDIQUES CONFORMES AUX OBJECTIFS DE
L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS****Au titre de la législation interne**

1. La Constitution
2. Loi d'orientation sur l'Education Nationale du 23 Janvier 2008

Au titre des conventions internationales

1. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
2. Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.
3. Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
4. Charte Arabe des Droits de l'Homme.
5. Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
6. Convention Internationale sur l'élimination et la répression du Crime d'apartheid.
7. Convention de l'Unesco concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
8. Convention de l'OIT (N°111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.
9. Convention Internationale contre l'apartheid dans les sports.
10. Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
11. Convention Internationale relative aux droits de l'enfant.
12. Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant.
13. Convention sur les droits politiques de la femme.
14. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
15. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
16. Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel.
17. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
18. Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire.
19. Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'Homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre.
20. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.